



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 10.05.2021, **Publication répétée:** 07.05.2021, 11.05.2021

Numéro de publication: BH00-0000001771

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation des entreprises individuelles, Pierre-André Schaller

2. Publication

Organisation concernée:

Pierre-André Schaller
CHE-106.987.435
route de Neuchâtel 25
2088 Cressier (NE)

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce.

Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 14.06.2021

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

Le titulaire est décédé.